

- **INSCRIPTION A LA GARDERIE**

Horaires de la garderie de l'école : 7h40/9h00; 17h / 18h15

Tarif : 1,50 € la séance ou 20€ par mois

Horaires : payant de 17h à 18h15

Fonctionnement :

Les enfants sont accueillis le matin à partir de 7h45 (service gratuit) et le soir à partir de 16h45 et ce jusqu'à 18h15 (service payant)

La garderie du soir est facturée au prix de 1.50€ la séance/enfant (à partir de 17h) ou au forfait mensuel de 20€/enfant.

Toute heure entamée sera due.

Les tickets sont vendus, à l'unité, à la Mairie de Bolquère.

ATTENTION: Tout enfant doit être muni d'un ticket pour fréquenter la garderie.

- **INSCRIPTION EN ECOLE MATERNELLE**

Vous devez vous rendre en Mairie.

Les pièces suivantes vous seront demandées :

- Livret de famille

- Carnet de santé

- Certificat de radiation, en cas d'inscription antérieure dans une autre école (fourni par le directeur).

- Justificatif de domicile

- **INSCRIPTION EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

Si votre enfant était scolarisé en école maternelle du même groupe scolaire, vous n'avez aucune démarche supplémentaire à effectuer.

- Livret de famille (pages parent(s) et enfant(s))

- Carnet de santé (pages vaccinations)

- Certificat de radiation, en cas d'inscription antérieure dans une autre école (fourni par le directeur).

- Justificatif de domicile

Pour les inscriptions extra communale s'adresser directement en mairie.

- **INSCRIPTION A LA CANTINE**

La cantine est gérée par le Syndicat Intercommunal Scolaire de Font-Romeu Odeillo Via. Les inscriptions se font au siège du SIS en mairie de Font-Romeu.

Les tarifs de la cantine applicables du 1er Septembre au 31 Décembre 2017 sont :

-
-
-

49.50 Euros par mois pour quatre repas hebdomadaires.

-

36.70 Euros par mois pour trois repas hebdomadaires.

-

29.10 Euros par mois pour deux repas hebdomadaires.

-

14.05 Euros par mois pour le repas hebdomadaire.

-

4.15 Euros le ticket repas (uniquement en cas de force majeure)

-

6.35 Euros par repas pour les commensaux.

- 18.60 Euros pour les allergiques.

Il est rappelé que le paiement des acomptes mensuels s'effectue le mois précédant le mois de consommation et en tout état de cause avant le 1er jour de consommation de chaque mois.

**Pour plus de renseignements contacter le Syndicat Intercommunal
Scolaire :
04-68-30-68-11**